

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-et-un,
Le premier février,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures au Centre Culturel du Forum
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, maire
Date de convocation du conseil municipal : lundi 25 janvier 2021

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 23 - Votants : 25

PRESENTS : Mme BERNARD Alexandra – M. BLINO Jérôme – Mme BRÛLÉ Karine – M. BUESSLER-MUELA Patrick – Mme COIDIC Christine – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DESMOTS Isabelle – M. FREOUR Jean-Claude – M. GOMBAUD Jean-Paul – Mme GRUEL Nathalie – M. GUIHARD Alain – Mme HERVOCHE Josiane – M. LORJOUX Laurent – M. PÉDRON André – Mme PETIT-IMBERT Carole – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD Jérôme – M. SEIGNARD André – Mme TIMMERMAN Nathalie – Mme TRIBOUT Karine

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BAHOLET Stéphanie - Mme BLOUET Catherine - Mme DENIGOT Béatrice

ABSENT : M. CHATAL Jean-Paul

POUVOIRS : Mme BAHOLET Stéphanie à M. BUESSLER MUELA Patrick – Mme DENIGOT Béatrice à M. GOMBAUD Jean-Paul

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (à l'unanimité)

Délibération n°2021D4 : Aménagement de la rue de la piscine – Demandes de subventions

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'aménagement de la rue de la piscine est essentiel avec l'ouverture du groupe scolaire. La commune envisage donc de réaliser des travaux prenant en considération l'accessibilité et la sécurisation de cette rue ainsi que l'enfouissement des réseaux existants.

Le programme des travaux est le suivant :

- Réalisation de cheminements piétons, de pistes cyclables, de plateau surélevé, des gestions des eaux pluviales, de réfection de voirie pour un montant de 250 000 € HT
- Réalisation de l'enfouissement des réseaux pour un montant de 112 656,00 € HT

Le montant total de cet aménagement s'élève donc à **362 656 € HT soit 435 187,20 €**

TTC.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES – Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le plan de financement de cette opération pourrait s'établir de la façon suivante :

Dépenses		Recettes	
Nature des travaux	HT		
		Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) (27 %) de 160 000€	43 200,00 €
Trottoirs		Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) (46%)	168 096,00 €
Plateau		AMENDES DE POLICE (25 % de 90 000 €)	22 500,00 €
Enrobés			
Sous Total	250 000,00 €	MORBIHAN ENERGIES (50 % effacement de réseaux)	56 328,00 €
Effacement des réseaux (Electriques, éclairage public, infrastructures télécom)	112 656,00 €	Participation communale et intercommunale (20 %)	72 532,00 €
TOTAL	362 656,00 €	TOTAL	362 656,00 €

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions DETR, DSIL, Amendes de police et Morbihan ENERGIES

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

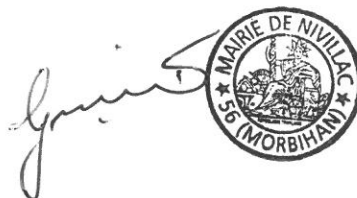
Vu le programme d'aménagement de la rue de la piscine exposé ci-dessus,

- **Décide** de lancer cet aménagement pour un montant estimatif de 362 656 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les subventions précitées.
- **Donne** pleins pouvoirs au Maire pour signer les documents qui se rapporteront à ce programme.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES – Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.